

DEMANDE ENLEVEMENT ENCOMBRANTS

(uniquement pour les personnes résidant sur la Commune de PASSY)

La commune de Passy propose un service de ramassage des encombrants,
le dernier mercredi de chaque mois du mois de mars au mois d'octobre inclus

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

Ne seront pas pris en charge :

- Tous les objets qui peuvent rentrer dans une voiture
- Gravats qui doivent être amenés en déchetterie
- Déchets verts (herbe tondue, branchages ...) qui peuvent faire l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie
- Pneus usagés qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste
- Bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte
- Véhicules à moteur (carcasse de voiture) qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage »

Pour pouvoir en bénéficier, il vous suffit de remplir ce formulaire et de le remettre en mairie 72 heures avant la date de ramassage souhaitée pour validation.

Identification demandeur

Nom/Prénom :

Adresse complète :

.....

Mail : N° de téléphone :

Identification encombrants

Liste des encombrants déposés :

.....

.....

.....

Date souhaitée :

Je m'engage à déposer mes encombrants sur la voie publique au droit de mon habitation en veillant à ne pas gêner la circulation des usagers et je m'assure que le lieu soit accessible par le fourgon de la commune. Sinon indiquer le lieu de récupération qui doit obligatoirement être sur le domaine public :

.....

Je note bien qu'en aucun cas les agents communaux pénétreront dans une propriété privée et que la commune ne se substitue aucunement à des entreprises. En cas de déménagement, il convient que les particuliers fassent appel à des entreprises spécialisées.

Le non-respect de ces clauses éliminera toute demande que vous pourriez formuler ultérieurement.

DEMANDEUR :

Fait à PASSY,
le

Signature :

ADMINISTRATION :

Réponse de la Commune de PASSY (secrétariat des Services Techniques – 04.50.78.42.56).

Avis favorable

Avis défavorable

Avis favorable sous réserve